

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Commune recherchée :

34000 Montpellier

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :

	INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
	REMONTÉE DE NAPPE	sur ma commune : EXISTANT
	RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	sur ma commune : EXISTANT
	SÉISME	sur ma commune : FAIBLE
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
	RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	sur ma commune : IMPORTANT
	FEU DE FORêt	sur ma commune : EXISTANT
	RADON	sur ma commune : FAIBLE

4 Risques technologiques identifiés :

	INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	sur ma commune : CONCERNÉ
---	--	--



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Montpellier

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :

PPRN : PPRN-I - Montpellier

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Montpellier a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 22/10/2025

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
- Par ruissellement et coulée de boue

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

PPRN : PPRI_Lez_Mosson

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI_Lez_Mosson a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 18/06/2002

Date d'approbation : 13/01/2004

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Montpellier

TRI : Montpellier-Lunel-Maugio

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 34DDTM20120167

AZI : Le Lez

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

PAPI : PAPI_Etang de l'Or

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 34DDTM20180002.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
- Par submersion marine

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

DDRM : DDRM34

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

20 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2226252A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/09/2022	12/10/2022
INTE2128151A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/09/2021	26/09/2021
INTE1931207A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	31/10/2019
INTE1637220A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/10/2016	27/01/2017
INTE1523044A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/08/2015	08/10/2015
INTE1425669A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/10/2014	07/11/2014
INTE1423539A	Inondations et/ou Coulées de Boue	29/09/2014	11/10/2014
INTE1425669A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/09/2014	07/11/2014
IOCE1008437A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/10/2009	02/04/2010
INTE0500698A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/09/2005	14/10/2005
INTE0300789A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/12/2003	20/12/2003
INTE0300648A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2003	30/11/2003
INTE0300039A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/12/2002	07/02/2003

Risque d'inondation sur Montpellier

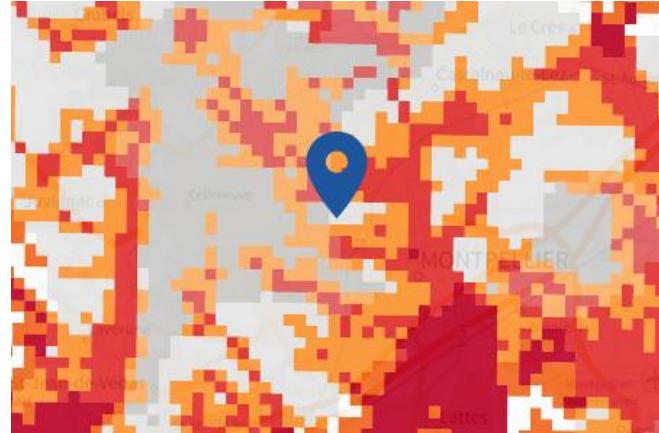
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0200199A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/10/2001	05/05/2002
INTE9800027A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/11/1997	18/02/1998
INTE9400580A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/10/1994	25/11/1994
INTE9400065A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/1993	18/02/1994
INTE8800076A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/10/1987	23/02/1988
NOR19870127	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/09/1986	14/02/1987
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Montpellier

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

PAPI : PAPI_Etang de l'Or

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 34DDTM20180002.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
- Par submersion marine

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risques côtiers sur Montpellier

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :

TRI : Montpellier-Lunel-Mauguio

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 34DDTM20120167

PAPI : PAPI_Etang de l'Or

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 34DDTM20180002.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
- Par submersion marine

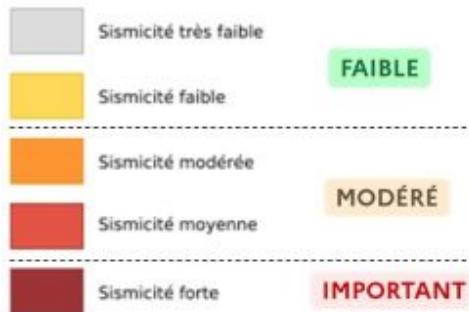
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Montpellier

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :

DDRM : DDRM34

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Séisme

SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 2/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Montpellier

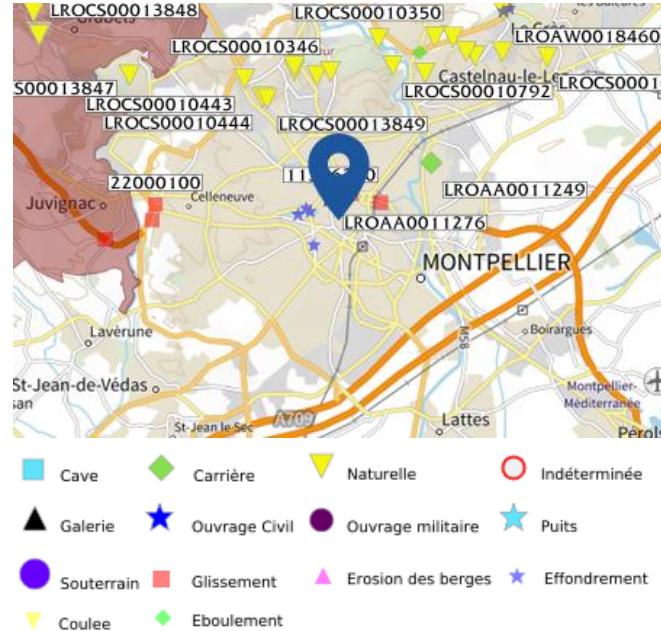
Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :

DDRM : DDRM34

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Tassements différentiels

Eboulement ou chutes de pierres et de blocs

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Glissement de terrain

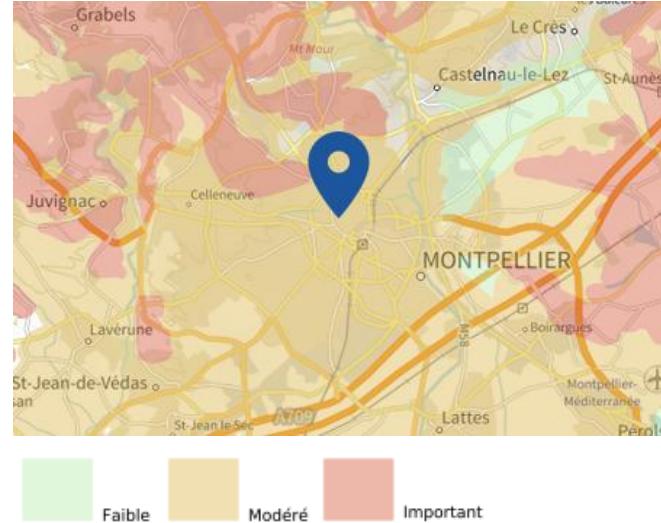
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Montpellier

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :

RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

14 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/07/2023	02/07/2024
IOME2311008A	Sécheresse	01/07/2022	10/06/2023
IOME2218165A	Sécheresse	01/01/2021	26/07/2022
INTE2010312A	Sécheresse	01/07/2019	12/06/2020
INTE1928914A	Sécheresse	01/01/2018	15/11/2019
INTE1824834A	Sécheresse	01/07/2017	20/10/2018
INTE1719708A	Sécheresse	01/01/2016	01/09/2017
INTE1517922A	Sécheresse	01/01/2014	26/07/2015
INTE1311772A	Sécheresse	01/01/2012	25/05/2013
IOCE0823837A	Sécheresse	01/01/2007	10/10/2008
INTE0400656A	Sécheresse	01/01/2000	26/08/2004
INTE0000771A	Sécheresse	01/03/1998	29/12/2000
INTE9800231A	Sécheresse	01/01/1998	01/07/1998

Risque de retrait gonflement des argiles sur Montpellier

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9400331A	Sécheresse	01/05/1989	09/07/1994

Risque de feu de forêt sur Montpellier

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

 Zonage informatif des obligations légales de débroussaillement

Informations détaillées :

PPRN : PPRIF Montpellier

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Feu de forêt nommé PPRIF Montpellier a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 26/07/2005

Date d'approbation : 30/01/2008

Le PPR couvre les aléas suivant :

Feu de forêt

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

OLD : Obligation Légale de Débroussaillement

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillement (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillement.

DDRM : DDRM34

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Feu de forêt

Risque de feu de forêt sur Montpellier

Risque radon sur Montpellier

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 1/3.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Montpellier

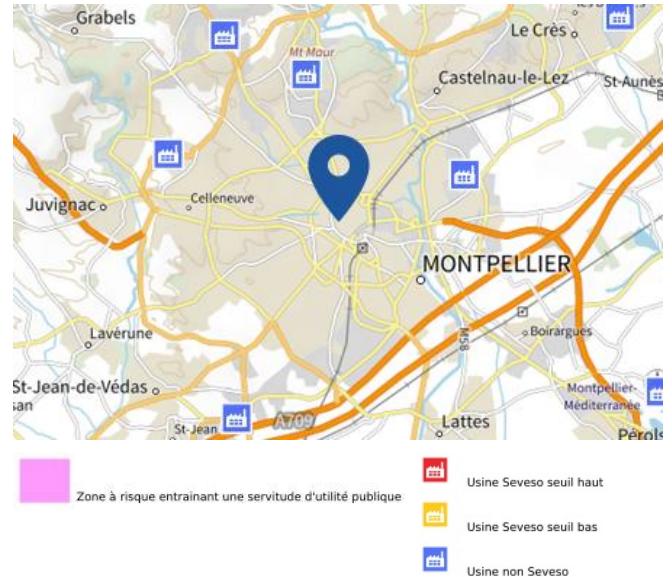
Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

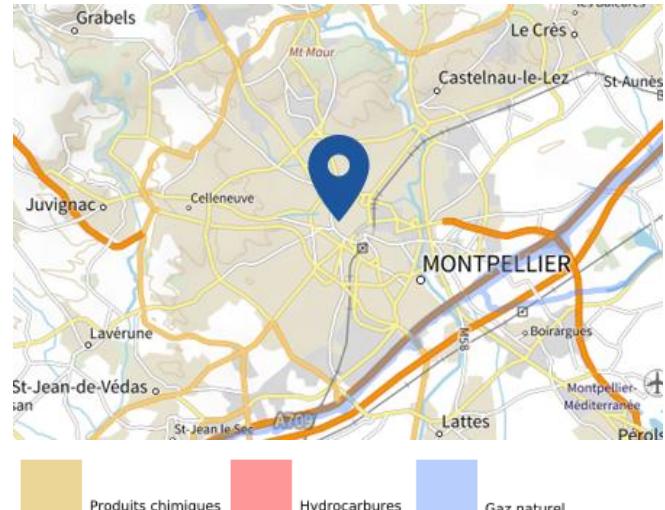
4 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
Régie des eaux de Mpellier Médit. Métrop	Non Seveso
SANOFI Aventis R&D	Non Seveso
CARREFOUR STATION SERVICE	Non Seveso
Midi Utilités Services Energétiques MUSE (ENGIE)	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Montpellier

Risque sur la commune CONCERNÉ

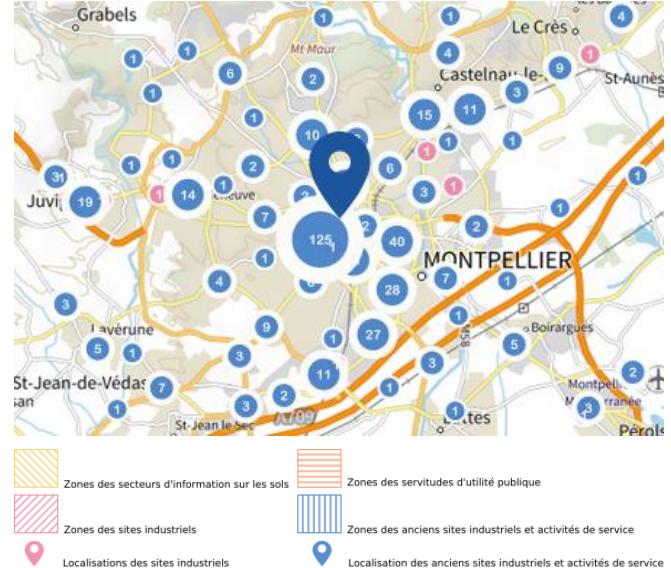
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Montpellier

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :

SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Risque rupture de barrage sur Montpellier

Risque sur la commune CONCERNÉ

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :

DDRM : DDRM34

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

9 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
11306205	Effondrement / Affaissement	19, rue du Progrès-Les Arceaux
11306206	Effondrement / Affaissement	5, rue Verzian-Les Arceaux
11306207	Glissement	Quai du Verdanson
11306208	Effondrement / Affaissement	Les Arceaux
11306209	Effondrement / Affaissement	Boulevard Renouvier
11306210	Effondrement / Affaissement	Jardin des plantes
22000100	Glissement	Droit de la ZAC de La Fontaine, déviation de Juvignac
22000101	Glissement	Montpellier - Direction Château de Bionne - "Les Merlets"
55000067	Glissement	"LE MAZET" AVENUE LOUIS RAVAS

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

12 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
LROAA0011249	carrière	Ancienne carrière souterraine
LROAA0011276	ouvrage civil	Ancienne galerie du Jardin des Plantes
LROCS00010344	naturelle	CNRS (avens du)
LROCS00010345	naturelle	QUARTIER DE MONTMORT (aven du)
LROCS00010346	naturelle	BAGATELLE (aven de)
LROCS00010443	naturelle	ROUTE DE GANGE (avens grottes de la)
LROCS00010444	naturelle	MAS PETETE (grotte du)
LROCS00010445	naturelle	COLLEGE DES ECOSSAIS (trou du)
LROCS00010792	naturelle	BOURGADEE (grotte de)
LROCS00010808	naturelle	FONTFROIDIE (fontaine de)
LROCS00013847	naturelle	PAILLADE (exurgence temporaire de la)
LROCS00013849	naturelle	MAS DES PETETES (grottes du)

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

6 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001194201	Ancienne école maternelle La Providence	En cours
SSP000380901	IBM	En cours
SSP64077301	Ancienne station-service	En cours
SSP000039001	Ancien pressing S.A.R.L ARCEAUX 17	En cours
SSP000204801	AGENCE D'EXPLOITATION D'EDF GDF	Clôturée
SSP000206101	SHELL avenue de Maurin	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

543 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3931236		En arrêt	
SSP3931233		En arrêt	
SSP3931230		En arrêt	
SSP3931229		En arrêt	
SSP3931211		Indéterminé	
SSP3931210		Indéterminé	
SSP3931209		En arrêt	
SSP3931207		En arrêt	
SSP3931067		En arrêt	
SSP3931064		En arrêt	
SSP3931063		En arrêt	
SSP3931048		Indéterminé	
SSP3931040		Indéterminé	
SSP3931035		Indéterminé	
SSP3931033		Indéterminé	
SSP3931025		En arrêt	
SSP3931022	Station service	Indéterminé	
SSP3930986		Indéterminé	
SSP3930985		En arrêt	
SSP3930978		Indéterminé	
SSP3930966		Indéterminé	
SSP3930955		Indéterminé	
SSP3930941		Indéterminé	
SSP3930938		Indéterminé	
SSP3930934		Indéterminé	
SSP3930931		Indéterminé	
SSP3930930		Indéterminé	
SSP3930929		Indéterminé	
SSP3930926		Indéterminé	
SSP3930919		Indéterminé	
SSP3930910		Indéterminé	
SSP3930909		Indéterminé	
SSP3930908		Indéterminé	
SSP3930903		Indéterminé	
SSP3930901		Indéterminé	
SSP3930897		En arrêt	
SSP3930886		En arrêt	
SSP3930863		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3930856		Indéterminé	
SSP3930840		En arrêt	
SSP3930835		En arrêt	
SSP3930833		Indéterminé	
SSP3930816		Indéterminé	
SSP3930815		Indéterminé	
SSP3930808		En arrêt	
SSP3930806		Indéterminé	
SSP3930804		Indéterminé	
SSP3930787		Indéterminé	
SSP3930781		En arrêt	
SSP3930778		En arrêt	
SSP3930768		En arrêt	
SSP3930752		Indéterminé	
SSP3930750		Indéterminé	
SSP3930746		En arrêt	
SSP3930738		En arrêt	
SSP3930719		Indéterminé	
SSP3930714		Indéterminé	
SSP3930707		En arrêt	
SSP3930704		En arrêt	
SSP3930699		Indéterminé	
SSP3930698		En arrêt	
SSP3930693		En arrêt	
SSP3930692		En arrêt	
SSP3930689		En arrêt	
SSP3930686		En arrêt	
SSP3930685		En arrêt	
SSP3930683		En arrêt	
SSP3930680		En arrêt	
SSP3930679		En arrêt	
SSP3930674		Indéterminé	
SSP3930664		En arrêt	
SSP3930658		En arrêt	
SSP3930657		En arrêt	
SSP3930656		En arrêt	
SSP3930614		Indéterminé	
SSP3930613		Indéterminé	
SSP3930612		Indéterminé	
SSP3930611		En arrêt	
SSP3930610		En arrêt	
SSP3930609		En arrêt	
SSP3930608		En arrêt	
SSP3930607		Indéterminé	
SSP3930606		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3930605		En arrêt	
SSP3930604		Indéterminé	
SSP3930603		En arrêt	
SSP3930602		En arrêt	
SSP3930601		En arrêt	
SSP3930600		En arrêt	
SSP3930599		En arrêt	
SSP3930598		En arrêt	
SSP3930597		En arrêt	
SSP3930596		En arrêt	
SSP3930595		En arrêt	
SSP3930594		En arrêt	
SSP3930593		En arrêt	
SSP3930592		En arrêt	
SSP3930591		En arrêt	
SSP3930590		En arrêt	
SSP3930589		En arrêt	
SSP3930588		En arrêt	
SSP3930578		En arrêt	
SSP3930577		Indéterminé	
SSP3930570		Indéterminé	
SSP3930563		Indéterminé	
SSP3930559		Indéterminé	
SSP3930555		Indéterminé	
SSP3930554		Indéterminé	
SSP3930551		Indéterminé	
SSP3930550		En arrêt	
SSP3930549		Indéterminé	
SSP3930545		Indéterminé	
SSP3930544		Indéterminé	
SSP3930539		Indéterminé	
SSP3930527		Indéterminé	
SSP3930522		Indéterminé	
SSP3930520		Indéterminé	
SSP3930519		Indéterminé	
SSP3930516		Indéterminé	
SSP3930511		En arrêt	
SSP3930502		Indéterminé	
SSP3930496		Indéterminé	
SSP3930495		En arrêt	
SSP3930477		En arrêt	
SSP3930471		Indéterminé	
SSP3930466		Indéterminé	
SSP3930465		En arrêt	
SSP3930462		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3930458		En arrêt	
SSP3930457		Indéterminé	
SSP3930454		Indéterminé	
SSP3930450		En arrêt	
SSP3930449		En arrêt	
SSP3930448		Indéterminé	
SSP3930439		En arrêt	
SSP3930437		Indéterminé	
SSP3930434		Indéterminé	
SSP3930433		Indéterminé	
SSP3930431		Indéterminé	
SSP3930430	Station service AGIP	Indéterminé	
SSP3930429		En arrêt	
SSP3930428		En arrêt	
SSP3930426		Indéterminé	
SSP3930416		En arrêt	
SSP3930411		Indéterminé	
SSP3930405		En arrêt	
SSP3930401		Indéterminé	
SSP3930399		Indéterminé	
SSP3930397		Indéterminé	
SSP3930395		Indéterminé	
SSP3930392		En arrêt	
SSP3930391		En arrêt	
SSP3930386		Indéterminé	
SSP3930385		Indéterminé	
SSP3930378		Indéterminé	
SSP3930377		En arrêt	
SSP3930373		Indéterminé	
SSP3930370		En arrêt	
SSP3930359		Indéterminé	
SSP3930357		En arrêt	
SSP3930353		Indéterminé	
SSP3930351		Indéterminé	
SSP3930346		Indéterminé	
SSP3930343		En arrêt	
SSP3930341		En arrêt	
SSP3930340		Indéterminé	
SSP3930335		Indéterminé	
SSP3930334		En arrêt	
SSP3930332		En arrêt	
SSP3930328		Indéterminé	
SSP3930326		Indéterminé	
SSP3930324		Indéterminé	
SSP3930316		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3930315		En arrêt	
SSP3930313		Indéterminé	
SSP3930306		En arrêt	
SSP3930304		Indéterminé	
SSP3930298		En arrêt	
SSP3930294		Indéterminé	
SSP3930290		Indéterminé	
SSP3930288		Indéterminé	
SSP3930286		En arrêt	
SSP3930283		Indéterminé	
SSP3930281		En arrêt	
SSP3930270		En arrêt	
SSP3930261		En arrêt	
SSP3930257		En arrêt	
SSP3930248		En arrêt	
SSP3930247		Indéterminé	
SSP3930246		Indéterminé	
SSP3930245		Indéterminé	
SSP3930235		Indéterminé	
SSP3930228		Indéterminé	
SSP3930226		Indéterminé	
SSP3930225		En arrêt	
SSP3930223		En arrêt	
SSP3930209		Indéterminé	
SSP3930207		Indéterminé	
SSP3930196		En arrêt	
SSP3930191		En arrêt	
SSP3930182		En arrêt	
SSP3930180		Indéterminé	
SSP3930179		En arrêt	
SSP3930167		Indéterminé	
SSP3930155		Indéterminé	
SSP3930154		Indéterminé	
SSP3930152	Station FINA	Indéterminé	
SSP3930150		En arrêt	
SSP3930149	TOTAL	Indéterminé	
SSP3930133		Indéterminé	
SSP3930127		Indéterminé	
SSP3930123		Indéterminé	
SSP3930122		En arrêt	
SSP3930121		En arrêt	
SSP3930117		Indéterminé	
SSP3930113		En arrêt	
SSP3930112		En arrêt	
SSP3930104		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3930103		En arrêt	
SSP3930096		Indéterminé	
SSP3930085		Indéterminé	
SSP3930084		Indéterminé	
SSP3930083		Indéterminé	
SSP3930080		Indéterminé	
SSP3930076		Indéterminé	
SSP3930070		Indéterminé	
SSP3930069		Indéterminé	
SSP3930068		Indéterminé	
SSP3930066		Indéterminé	
SSP3930063		Indéterminé	
SSP3930059		En arrêt	
SSP3930057		Indéterminé	
SSP3930056		Indéterminé	
SSP3930052		En arrêt	
SSP3930032		En arrêt	
SSP3930031		Indéterminé	
SSP3930029		En arrêt	
SSP3930028		Indéterminé	
SSP3930026		En arrêt	
SSP3930023		Indéterminé	
SSP3930021		Indéterminé	
SSP3930016		Indéterminé	
SSP3930008		En arrêt	
SSP3930004	Station service CVO 3	En arrêt	
SSP3929980		En arrêt	
SSP3929971		Indéterminé	
SSP3929970		En arrêt	
SSP3929969		En arrêt	
SSP3929953		En arrêt	
SSP3929952		En arrêt	
SSP3929946		Indéterminé	
SSP3929942		En arrêt	
SSP3929930		En arrêt	
SSP3929927		En arrêt	
SSP3929919		En arrêt	
SSP3929913		Indéterminé	
SSP3929904		En arrêt	
SSP3929903		En arrêt	
SSP3929902		En arrêt	
SSP3929897		Indéterminé	
SSP3929896		En arrêt	
SSP3929895		En arrêt	
SSP3929894		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3929893		Indéterminé	
SSP3929892		En arrêt	
SSP3929891		En arrêt	
SSP3929890		En arrêt	
SSP3929889		En arrêt	
SSP3929888		En arrêt	
SSP3929887		En arrêt	
SSP3929886		En arrêt	
SSP3929885		En arrêt	
SSP3929884		En arrêt	
SSP3929883		En arrêt	
SSP3929882		En arrêt	
SSP3929881		Indéterminé	
SSP3929880		En arrêt	
SSP3929879		En arrêt	
SSP3929868		En arrêt	
SSP3929867		Indéterminé	
SSP3929866		En arrêt	
SSP3929865		En arrêt	
SSP3929864		En arrêt	
SSP3929863		En arrêt	
SSP3929862		En arrêt	
SSP3929861		En arrêt	
SSP3929860		En arrêt	
SSP3929859		En arrêt	
SSP3929858		En arrêt	
SSP3929857		En arrêt	
SSP3929856		En arrêt	
SSP3929643		Indéterminé	
SSP3929641		Indéterminé	
SSP3929630		En arrêt	
SSP3929628		Indéterminé	
SSP3929622		En arrêt	
SSP3929620		En arrêt	
SSP3929601		Indéterminé	
SSP3929600		Indéterminé	
SSP3929599		En arrêt	
SSP3929596	Garage Citroën	En arrêt	
SSP3929595		En arrêt	
SSP3929584		En arrêt	
SSP3929580		Indéterminé	
SSP3929572		Indéterminé	
SSP3929567		Indéterminé	
SSP3929566		Indéterminé	
SSP3929545		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3929537	Station service ANTAR	En arrêt	
SSP3929528		Indéterminé	
SSP3929524		En arrêt	
SSP3929523		Indéterminé	
SSP3929515		Indéterminé	
SSP3929510		Indéterminé	
SSP3929509		Indéterminé	
SSP3929508		Indéterminé	
SSP3929507		En arrêt	
SSP3929506		En arrêt	
SSP3929492	Station service	En arrêt	
SSP3929488		En arrêt	
SSP3929482		En arrêt	
SSP3929477		En arrêt	
SSP3929467		En arrêt	
SSP3929466		En arrêt	
SSP3929465		En arrêt	
SSP3929459		Indéterminé	
SSP3929454		Indéterminé	
SSP3929453		En arrêt	
SSP3929448		Indéterminé	
SSP3929447		Indéterminé	
SSP3929445		Indéterminé	
SSP3929442		En arrêt	
SSP3929438		En arrêt	
SSP3929430		Indéterminé	
SSP3929428		En arrêt	
SSP3929426		En arrêt	
SSP3929419		En arrêt	
SSP3929418		En arrêt	
SSP3929415		Indéterminé	
SSP3929410		Indéterminé	
SSP3929409		Indéterminé	
SSP3929406	Station relais de Montpellier	En arrêt	
SSP3929399		En arrêt	
SSP3929394		Indéterminé	
SSP3929391	Station service SHELL	En arrêt	
SSP3929390		Indéterminé	
SSP3929386		Indéterminé	
SSP3929381		En arrêt	
SSP3929380		Indéterminé	
SSP3929376		En arrêt	
SSP3929375		Indéterminé	
SSP3929373	Station service TOTAL	Indéterminé	
SSP3929369	Station DYNEFF	Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3929368		Indéterminé	
SSP3929364		En arrêt	
SSP3929363		En arrêt	
SSP3929362		Indéterminé	
SSP3929356		En arrêt	
SSP3929346		Indéterminé	
SSP3929342		Indéterminé	
SSP3929341		En arrêt	
SSP3929339		Indéterminé	
SSP3929337		Indéterminé	
SSP3929336		Indéterminé	
SSP3929328		En arrêt	
SSP3929326		En arrêt	
SSP3929321		En arrêt	
SSP3929320		En arrêt	
SSP3929317		Indéterminé	
SSP3929308		En arrêt	
SSP3929307		En arrêt	
SSP3929306		En arrêt	
SSP3929305		En arrêt	
SSP3929304		Indéterminé	
SSP3929302		En arrêt	
SSP3929301		En arrêt	
SSP3929294	Garage RENAULT	Indéterminé	
SSP3929281		Indéterminé	
SSP3929262		Indéterminé	
SSP3929234		Indéterminé	
SSP3929233		En arrêt	
SSP3929231	Garage Renault	Indéterminé	
SSP3929230		Indéterminé	
SSP3929228		En arrêt	
SSP3929226		Indéterminé	
SSP3929225		Indéterminé	
SSP3929224		Indéterminé	
SSP3929223		En arrêt	
SSP3929222		En arrêt	
SSP3929220		En arrêt	
SSP3929217		En arrêt	
SSP3929209		En arrêt	
SSP3929208		En arrêt	
SSP3929205		En arrêt	
SSP3929203		En arrêt	
SSP3929199		Indéterminé	
SSP3929195		En arrêt	
SSP3929194		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3929192		En arrêt	
SSP3929189		En arrêt	
SSP3929188		Indéterminé	
SSP3929185		En arrêt	
SSP3929182		En arrêt	
SSP3929181		En arrêt	
SSP3929168		En arrêt	
SSP3929166		En arrêt	
SSP3929165		Indéterminé	
SSP3929164		En arrêt	
SSP3929160		En arrêt	
SSP3929158	Concessionnaire OPEL	Indéterminé	
SSP3929155	ESPOSITO PIERRE (SCARAM)	En arrêt	Commerce de détail d'équipements automobiles
SSP3929150		En arrêt	
SSP3929148		En arrêt	
SSP3929146		En arrêt	
SSP3929143		Indéterminé	
SSP3929139		En arrêt	
SSP3929138		Indéterminé	
SSP3929137		En arrêt	
SSP3929134	Garage Citroën	Indéterminé	
SSP3929133		Indéterminé	
SSP3929131	E.R.S Vieux métaux	Indéterminé	
SSP3929125		Indéterminé	
SSP3929123		En arrêt	
SSP3929121		En arrêt	
SSP3929117		En arrêt	
SSP3929116		Indéterminé	
SSP3929115		En arrêt	
SSP3929112		Indéterminé	
SSP3929111		Indéterminé	
SSP3929110		En arrêt	
SSP3929106		Indéterminé	
SSP3929104		En arrêt	
SSP3929103		Indéterminé	
SSP3929102		Indéterminé	
SSP3929101		En arrêt	
SSP3929098		Indéterminé	
SSP3929097		En arrêt	
SSP3929096		En arrêt	
SSP3929094		En arrêt	
SSP3929092		Indéterminé	
SSP3929091		En arrêt	
SSP3929088		Indéterminé	
SSP3929086		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3929084		Indéterminé	
SSP3929083		En arrêt	
SSP3929076		Indéterminé	
SSP3929073		En arrêt	
SSP3929072		Indéterminé	
SSP3929071		Indéterminé	
SSP3929070		Indéterminé	
SSP3929067		En arrêt	
SSP3929039		En arrêt	
SSP3929029		En arrêt	
SSP3929022		En arrêt	
SSP3929010		En arrêt	
SSP3929009		Indéterminé	
SSP3929008		En arrêt	
SSP3929007		En arrêt	
SSP3928995		En arrêt	
SSP3928994		En arrêt	
SSP3928993		En arrêt	
SSP3928992		En arrêt	
SSP3928979		Indéterminé	
SSP3928978		En arrêt	
SSP3928977		En arrêt	
SSP3928976		En arrêt	
SSP3928975		Indéterminé	
SSP3928974		En arrêt	
SSP3928973		En arrêt	
SSP3928972		En arrêt	
SSP3928971		En arrêt	
SSP3928970		En arrêt	
SSP3928969		En arrêt	
SSP3928965		Indéterminé	
SSP3928961		Indéterminé	
SSP3928958		Indéterminé	
SSP3928954		En arrêt	
SSP3928943		Indéterminé	
SSP3928923		Indéterminé	
SSP3928920		Indéterminé	
SSP3928912		Indéterminé	
SSP3928910		Indéterminé	
SSP3928909	Station service	En arrêt	
SSP3928905		Indéterminé	
SSP3928901		En arrêt	
SSP3928889		Indéterminé	
SSP3928888		Indéterminé	
SSP3928886		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3928881		Indéterminé	
SSP3928878		Indéterminé	
SSP3928876		Indéterminé	
SSP3928872		En arrêt	
SSP3928860		En arrêt	
SSP3928853		Indéterminé	
SSP3928842		Indéterminé	
SSP3928838		Indéterminé	
SSP3928837		En arrêt	
SSP3928817		En arrêt	
SSP3928816		En arrêt	
SSP3928815		En arrêt	
SSP3928814		En arrêt	
SSP3928813		En arrêt	
SSP3928812		En arrêt	
SSP3928811		En arrêt	
SSP3928810		Indéterminé	
SSP3928809		En arrêt	
SSP3928808		En arrêt	
SSP3928807		En arrêt	
SSP3928806		En arrêt	
SSP3928805		En arrêt	
SSP3928804		En arrêt	
SSP3928803		En arrêt	
SSP3928802		En arrêt	
SSP3928801		En arrêt	
SSP3928800		En arrêt	
SSP3928799		Indéterminé	
SSP3928798		En arrêt	
SSP3928797		En arrêt	
SSP3928796		En arrêt	
SSP3928795		En arrêt	
SSP3928794		Indéterminé	
SSP3928793		Indéterminé	
SSP3928792		Indéterminé	
SSP3928791		En arrêt	
SSP3928790		En arrêt	
SSP3928789		En arrêt	
SSP3928788		En arrêt	
SSP3928787		En arrêt	
SSP3928786		En arrêt	
SSP3928785		En arrêt	
SSP3928784		En arrêt	
SSP3928783		En arrêt	
SSP3928782		En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3928781		En arrêt	
SSP3928780		En arrêt	
SSP3928779		En arrêt	
SSP3928778		En arrêt	
SSP3928777		Indéterminé	
SSP3928776		Indéterminé	
SSP3928774		En arrêt	
SSP3928773		En arrêt	
SSP3928772		En arrêt	
SSP3928771		En arrêt	



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

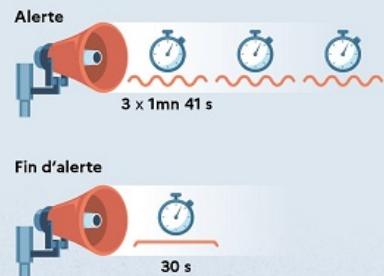
QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORêt ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été
- ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation
- RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- JETEZ vos mégots dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- DONNEZ L'ALERTE en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES (bouteilles de gaz, etc.)
- RENTREZ le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- ABRITEZ-VOUS dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- OCCULTEZ LES AÉRATIONS et les bas de porte avec des linge mouillés
- COUVREZ-VOUS le nez et la bouche avec un linge humide
- LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT pour faciliter l'accès des pompiers
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillement

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillement (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillement, source : ONF.

Le débroussaillement consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillement, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>

MON TERRAIN EST SITUÉ DANS LE ZONAGE INFORMATIF DES OLD ?

Que dois-je faire ?



Vous n'avez pas à débroussailler votre terrain, sauf si vous êtes en zone urbaine.

Vous devez débroussailler² exclusivement dans le zonage informatif des OLD :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Attention : dans les **zones urbaines** délimitées par un plan local d'urbanisme, le débroussaillement concerne, en plus des modalités décrites ci-contre, l'**intégralité de votre parcelle**.

Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

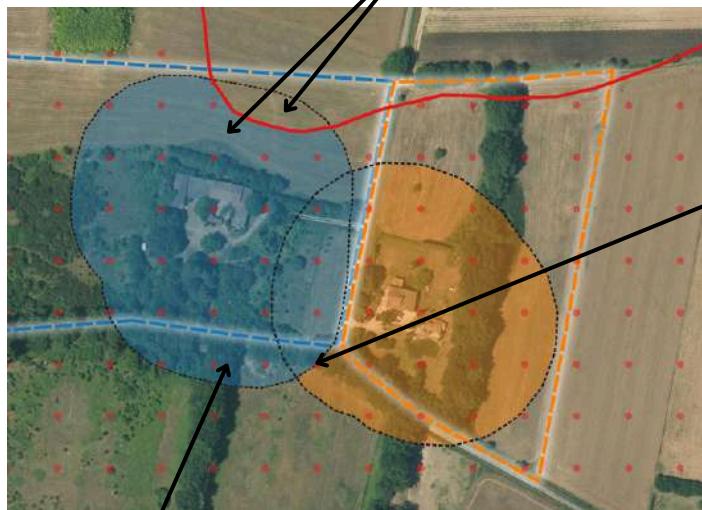
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en priorité au propriétaire de la zone de superposition.

Si la superposition concerne une parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD elle-même, chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillement des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.

- Zonage informatif des OLD
- Parcille propriétaire A
- OLD qui incombent au propriétaire A
- Parcille propriétaire B
- OLD qui incombent au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillement doit être réalisé de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillement sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !

Le débroussaillement comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillement :

[Site internet de votre préfecture](#)

[Jedebroussaille.gouv.fr](#)

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillement | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité